



**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :**

Mme Nathalie BOUVET

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

**OBJET :** 37 - Convention annuelle d'objectif 2024 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

Délibération n° 007480

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

## Convention annuelle d'objectif 2024 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

**Rapporteur : Fabienne BRAUCHLI, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°2	13/02/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend aujourd'hui être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutenir les associations naturalistes dans les actions qu'elles conduisent sur son territoire, en cohérence avec la politique qu'elle conduit.

La Ville de Besançon a établi avec la LPO Bourgogne Franche-Comté une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour 5 ans (2019-2024). Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, une convention annuelle d'objectifs est rédigée comprenant les actions proposées par la LPO Bourgogne Franche-Comté.

Trois axes d'actions pour 2024 :

- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Accompagner les acteurs dans le cadre de la création et de la gestion de sites (Refuges LPO et autres),
- Co-animer un collectif CEDRE des entreprises et collectivités.

### **I - Projet de la LPO Bourgogne Franche-Comté sur le territoire bisontin**

La LPO Bourgogne Franche-Comté est aujourd'hui porteuse d'un projet de valorisation de la biodiversité bisontine. Il vise à démultiplier et à pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet 2024 comprend 5 volets :

#### **Volet 1 : médiation faune**

- Un atelier échange / bilan en cours ou fin d'année avec les services concernés
- Temps pour assistance auprès des services bâtiments et travaux et accompagnement au cas par cas en fonction des travaux. Evaluation en début puis en fin d'année avec les services concernés

#### **Volet 2 : sensibilisation et EEDD**

- Animations dans les quartiers, Vital Eté, journée des forêts, etc.

### **Volet 3 : amélioration de la connaissance (inventaires et suivis)**

Prise en compte du Martinet noir (-40 % en France sur les 25 dernières années) et de l'Hirondelle de fenêtre dans la gestion du patrimoine bâti. Descriptif :

#### Hirondelles de fenêtre et martinets

- vérification des données récoltées par les bénévoles ;
- extraction et interprétation des données pour le rattachement des nids aux bons bâtiments ;
- production du fichier de données transférable aux services urbanisme et SIG

### **Volet 4 : accompagnement dans le cadre du plan de gestion des sites refuges LPO**

- Suivi et gestion de tous les sites refuges LPO
- Animation auprès du grand public sur le refuge historique de la Ceinture Verte

### **Volet 5 : collectif CEDRE (Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental)**

- Co-animer le collectif sur des thématiques « biodiversité » afin de renforcer la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) des entreprises et collectivités avec par exemple : l'animation de journées techniques, l'accompagnement dans la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges...

## **II - Soutien de la Ville de Besançon au projet de la LPO Bourgogne Franche-Comté**

Dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2019-2024, la convention annuelle d'application 2024 précise le montant de la participation financière de la Ville de Besançon pour l'année 2024, à verser dans les conditions visées à l'article 7 de la convention-cadre, qui s'élève à 11 217,50 € pour le financement du programme d'actions détaillé à l'article 3 et découpé comme suit :

- 7 937,50 € versé sous forme de subvention par la Direction Biodiversité et Espaces Verts (ligne budgétaire 204.511.20421.00550).
- 3 280,00 € par la Direction Développement Durable.

Le versement de la subvention sera fractionné, 50 % à la signature de la convention, 50 % restant en fin d'année à la suite de la présentation d'un mémoire de dépenses.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention annuelle d'objectifs avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 11 217,50 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT